ficaux pour le salut solennel de la fête de Saint-Joseph.

Né à Vesoul, le 31 décembre 1793, M. Guérin était vicaire général de Besançon quand il fut appelé en 1851, au siége de Langres, en remplacement de M. Parisis, nommé à Arras

— La *Gazette des Tribunaux* dit que l'enquête relative au crime du faubourg Saint-Antoine se poursuit très-activement par les soins de M. le juge d'instruction Guillot, chargé de cette affaire, et de M. Jacob, chef du service de sûreté.

Malgré l'absence de tout indice utile pour retrouver le ou les assassins de la dame Lachaud, ces messieurs n'ont pas tardé à trouver la piste des auteurs du crime. Déjà, si nous sommes bien informés, deux arrestations auraient été opérées, et tout ferait croire que la justice tiendrait réellement l'auteur et le complice de cet assassinat.

Le *Figaro* annonce de son côté, que les soupçons de la police ont porté sur les époux Lacassagne, auxquel Mme Lachaud avait prêté une somme de 1,000. Dans la nuit de lundi à mardi, vers deux heures du matin, le chef de la sûreté, accompagné de deux agents, arrivait rue Croixtier, 18, au domicile de Lacassagne. Celui-ci était au lit. On le fit lever et on commença la perquisition. Elle amena la découverte d'un gros paquet de cordes de toute dimension, puis d'une boîte à pain de sucre, semblable à celle qui avait servi à attacher les jambes du cadavre, et qui était entrelacée dans les ressorts du sommier.

Sur ces indices, Lacassagne et sa femme ont été conduits à la préfecture. L'enquête continue.

—La découverte d'une plante médicinale dont les propriétés n'étaient connues jusqu'ici que de quelques peuplades sauvages, est une bonne fortune pour la médecine. C'est ce qu'a compris M. le ministre de la marine qui vient d'envoyer à l'Exposition permanente des colonies plusieurs spécimens du Counguéréou, une plante dont se servent les négresses du Sénégal, et qui est appelée à rendre de grands services à la médecine,

Les propriétés de cette plante ont été soigneusement contrôlées par les médecins de la marine, qui ont été unanimes à reconnaître qu'elle agissait comme astringent dans les affections des muqueuses.

— LE MEURTRE DE LA RUE DE L'OURCQ. — Il y a environ quinze jours, un nommé Néant (Victor), forgeron, âgé de 22 ans, et une femme Rosalie Ruffin, chemisière, âgée de 23 ans, venaient loger dans un hôtel garni tenu par le sieur Bertrand, rue de l'Ourcq, 87.

Quoique sans ouvrage, Néant buvait outre mesure. La compagne recevait quelquefois la visite d'une dame Euménie, âgée d'environ 65 ans, qu'elle connaissait, et qui l'engageait à quitter Néant. Un jour, pendant une conversation dans laquelle la vieille dame reprochait à Rosalie Ruffin sa conduite, et lui conseillait vivement de quitter le forgeron, celui-ci survint. Il était ivre. Il chercha querelle à Rosalie et brisa les objets qui se trouvèrent sous sa main.

La vieille dame voulut s'interposer et pour soustraire la jeune fille aux brutalités de Néant, elle ouvrit la porte et la fit sortir. Le maître d'hôtel, le sieur Bertrand, entendant le bruit et craignant, non sans raison pour son mobilier, arrivait pour mettre le holà; mais sa tentative fut inutile.

L'ivrogne tourna sa rage contre la pauvre vieille, qu'il abîma de coups et qu'il abandonna sur le carreau de la chambre. Après le départ de Néant, on releva la malheureuse femme et on la reconduisit à son domicile où, en dépit des soins qu'elle reçut, elle expirait hier.

Néant avait quitté tranquillement l'hôtel de la rue de l'Ourcq, pour aller se loger aux Quatre-Chemins d'Aubervilliers, où il a été arrêté hier après midi. Il se laissa mener en prison sans résister, se montrant seulement tout étonné qu'on l'accusât du meurtre de la femme Euménie.

Le corps de celle-ci a été transporté à la Morgue pour y être soumis à une autopsie.

Quant à Rosalie Ruffin, elle n'a pas été inquiétée, et en quittant l'hôtel du sieur Bertrand, pendant la scène qui devait avoir une si fatale conséquence, elle avait réintégré le domicile maternel,

— Au moment où les oiseaux font leur nid, il nous semble curieux de montrer, par des chiffres, quelles pertes cause la destruction d'une nichée à la production nationale.

Un nid d'oiseaux contient en moyenne cinq œufs ou cinq petits. Chaque petit mange journellement cinquante mouches ou autres insectes, et cette consommation dure quatre ou cinq semaines. Prenons une moyenne de 30 jours, et nous trouverons que le nombre des mouches détruites par chaque nichée dans ces 30 jours est de 7,500.

Or, chaque mouche mange journellement en fleurs, feuilles, etc., une quantité égale à son poids jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum de croissance; en 30 jours, elle aura mangé une fleur par jour, fleur qui aurait été un fruit. Donc en 30 jours, chaque mouche ayant mangé 30 fruits, les 7,500 mouches qu'une nichée d'oiseaux aurait détruites, nous feront perdre 225,000 pommes, poires, abricots, pêches.

Voilà le tort qu'on fait en détruisant un nid. On perd 225,000 fruits et cela vaut la peine qu'on y regarde.

TRIBUNAUX

INCENDIE VOLONTAIRE.

La semaine dernière, la cour d'assises condamnait Prieur de Lacomble pour incendie volontaire, allumé par lui-même dans son appartement. Huit jours ne s'étaient pas écoulés depuis le jugement de cette affaire, qu'un crime du même genre se commettait dans des circonstances analogues. Nous voulons parler de l'incendie qui a éclaté samedi dans une maison de campagne de Rosny-sous-Bois, à Paris.

M. Decourtioux, fabricant d'instruments de chirurgie, à Paris, boulevard sébastopol, 141, vient d'être arrêté comme auteur de cet incendie.

Voici les détails les plus précis recueillis par la *Gazette des Tribunaux*, sur cette triste affaire : M. Decourtioux avait acheté, il y a deux ans, une maison de campagne à Rosny-sous-Bois pour le prix de 6,000 fr. Il y avait fait des dépenses importantes d'amélioration qui montaient à 24,000 fr. Mais, paraît-il, il n'était content ni de ses acquisitions, ni des travaux qu'il avait fait exécuter. Il y a quelques mois, il fit assurer sa maison pour 40,000 francs par la compagnie la *Nationale*. Samedi, vers midi, les habitants du voisinage s'apercevaient qu'un incendie s'y déclarait au premier étage. Il avait été prémédité et préparé avec un soin méticuleux et infernal. M. Ragon, juge d'instrction, qui avait déjà instruit l'affaire Prieur de Lacomble, fait, avec M. Macé, commissaire de police, les constatations qui établissent que dans ces deux affaires, les coupables ont procédé à peu près de la même manière. Dans son transport sur les lieux, M. Ragon a trouvé les preuves flagrantes de la préparation du crime.

Au rez-de-chaussée, au milieu du salon, était placé un tabouret, sur ce tabouret il y avait un seau en zinc rempli de pétrole.

Dans le seau trempait une mèche de coton, qui montait au plafond percé à l'aide d'un vilebrequin. Arrivée au premier étage, la mèche, qui était enduit de pétrole, avait été étendue sur le parquet.

L'incendiaire lui avait fait décrire de nombreuses sinuosités et l'avait garnie dans tout son parcours de copeaux et de résine. Elle entrait dans un placard et de la montait aux deuxième étage pour se perdre au grenier, toujours dans le même ordre disposé au premier étage.

Lorsque l'incendie éclata, il prit immédiatement des proportions considérable et une partie de la maison a été détruite, mais, grâce à la promptitude des secours, on put se rendre maître du feu.

Les voisins se rappelèrent que la veille, M. Decourtioux était venu avec un de ses ouvriers nommé Pous, et qu'il n'était reparti qu'à 8 heures du soir.

Sur ces indications, tous deux ont été arrêtés, et Pous a avoué sa participation aux préparatifs de l'incendie. Vendredi, le feu avait été mis à la mèche avant le départ des coupables. Le procès Prieur de Lacomble avait appris à M. Décourtioux que lorsqu'il n'y a pas d'air, l'incendie est long à éclater. Il avait calculé que l'incendie éclaterait au milieu de la nuit et que grâce à ses préparatifs, tout serait détruit avant l'arrivée des secours. Mais ces calculs ont été déjoués.

Le feu ne s'est manifesté que le lendemain en plein jour. En arrivant sur le lieu du sinistre, les pompiers de Rosny, voyant tous les préparatifs incendiaires du rez-de-chaussée, ont craint qu'il n'y eût dans la maison des matières explosibles. Sûrs qu'il n'y avait personne dans la maison, ils ont attaqué le feu à distance, et ils en ont été maîtres au bout de quelques instants.

L'instruction se poursuit,

ASSURANCES SUR LA VIE

L'inspecteur d'une riche et ancienne Compagnie, résidant à Lille, désirerait trouver pour la place de Roubaix, un bon courtier au coulant de ce genre d'opérations.

Conditions exceptionnelles.

Ecrire à Lille, poste restante, aux initiales A. Z. 13324

BANQUE RÉGIONALE DU NORD

Société anonyme : Capital 4,000,000 fr.

Les actionnaires de la Banque Régionale du Nord, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 19 avril, à 4 heures de relevée, au siége social, 1, rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1876;

Rapport du commissaire;

Nomination d'un administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant;

Nomination du commissaire pour l'année 1877.

N. B. — Aux termes de l'article 35 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décrets nommant des maires et adjoints.

Arrêté du ministre de l'instruction publique déclarant vacante la chaire de littérature étrangère à la faculté des lettres de Besançon.

—

Paris, le 22 mars 1877.

Le centre gauche s'est réuni hier, sous la présidence de M. de Marcère.

Une conversation plutôt qu'une délibération s'est engagée sur la question des chemins de fer. Les différentes solutions offertes à l'acceptation de la Chambre, ont été passées en revue sans que le centre gauche ait pris aucune résolution se réservant d'attendre la fin de la discussion publique.

La réunion a approuvé l'idée émise de provoquer demain, à la séance publique, la mise à l'ordre du jour des bureaux de la nomination d'une grande Commission de vingt-deux ou trente-trois membres pour l'examen du projet de loi sur les tarifs, déposé par le ministre du commerce.

La réunion a exprimé l'opinion que la durée de la prorogation, qui devra commencer vraisemblablement samedi prochain, ne dépasse pas un mois; qu'en conséquence, la rentrée de la Chambre devra avoir lieu le 23 ou le 24 avril au plus tard. Le président est chargé de faire connaître cette opinion du centre gauche au gouvernement.

La réunion a exprimé le vœu que le gouvernement prit les mesures nécessaires pour que les inconvénients résultant de la simultanéité de l'élection des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement dans les mêmes cantons soient évités à l'avenir.

La réunion de la gauche républicaine émet l'avis qu'il soit procédé aux élections des conseils généraux dans les premiers jours du mois d'août.

S'occupant ensuite de la prorogation, elle pense que la Chambre devra s'ajourner samedi 24 courant, pour reprendre, le 1er mai, ses travaux.

Elle exprime le désir que la Chambre, avant son départ, nomme dans ses bureaux une commission de 33 membres chargés d'examiner la révision des tarifs de douane.

La réunion de la gauche reprend ensuite la discussion sur les chemins de fer.

La Commission a entendu hier M. Waddington sur le budget spécial des beaux-arts. Les membres de la Commission se sont plaints vivement de l'administration de M. de Chennevières, qui aurait laissé s'accomplir des irrégularités dans l'emploi des crédits alloués à sa direction. Ils ont relevé particulièrement une somme de 51,000 fr. qui aurait été prélevée sur divers crédits et qui aurait servi à distribuer des gratifications tout-à-fait irrégulières aux employés des divers bureaux de la direction. Plusieurs membres de la Commission se sont plaints également de la distribution des fonds alloués pour souscription aux ouvrages intéressant les beaux-arts. Ce crédit, qui atteint le chiffre de 136,000 fr., aurait été employé à l'achat d'œuvres purement littéraires et pittoresques, et n'ayant pas un intérêt artistique suffisant. La Commission a décidé d'opérer une réduction de 36,000 fr. sur ce chapitre.

M. Waddington a déclaré que les faits qui lui étaient signalés ne lui étaient pas connus, mais qu'il aviserait à ce qu'ils ne puissent plus se reproduire. Il a également déclaré que le peintre chargé de décorer la chapelle de la Vierge, au Panthéon, avait été invité à modifier ses cartons.

Après avoir entendu le ministre, la commission a maintenu ses décisions et a nommé M. Guichard, rapporteur du budget des cultes.

La Commission a ensuite entendu M. le président du Conseil et M. le ministre de la justice. M. Jules Simon, jugeant que la réduction des traitements des évêques et archevêques peut être considérée comme une déclaration de guerre à l'épiscopat, repousse cette mesure comme inopportune. Quant à la suppression des bourses dans les séminaires dirigés par les jésuites, M. le président du Conseil partage l'avis de la commission, et ajoute que c'est tout simplement l'application des lois du pays.

M. le garde des sceaux demande le maintien du chapitre de Sainte-Geneviève. Il consent à certaines réductions, mais il demande des suppléments de crédits pour le traitement de nouveaux employés au bureau des grâces, et aussi pour venir en aide aux veuves et orphelins des magistrats.

Les deux Chambres se réunissent aujourd'hui. Il paraît toujours très-probable qu'elles se sépareront samedi soir, jusqu'à la fin d'avril. Les travaux de la Chambre des députés pourraient seuls retarder ce départ jusqu'à mardi prochain. Mais l'on croit que la discussion des chemins de fer n'emploiera plus que les séances d'aujourd'hui et de demain, et que la séance de samedi pourra être consacrée à la discussion de l'élection Mestreau.

« Nous attendons dit la *République française*, la séance d'aujourd'hui avec un grand désir de voir une solution définitive et hardie sortir du vote de la Chambre. Ce n'est pas assez d'avoir fait justice d'une convention qui était faite sur le modèle de la fusion du Grand-Central : le mieux serait de couper court à des négociations inutiles, d'aller droit au but, et de mettre absolument l'Etat en possession de ce qui lui appartient. »

—

Petite Bourse du soir :
3 0/0. 73.95 85 90.
5 0/0 108.12 1/2 08 3/4 18 3/4 17 1/2.
Turc, 13 13 3/4 07 1/2
Extérieure, 12.
Egypte 6 0/0. 192 50 194.37 193.12.
Banque ottomane 391.25.
Italien 73.95.
Chemins égyptiens 313 314 312.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Bordeaux, 21 mars.

La Cour d'appel de Bordeaux a confirmé le jugement du tribunal d'Angoulême, condamnant le *Suffrage Universel* des Charentes pour diffamation envers Mme Jules Simon.

Boulogne-sur-Mer, 21 mars.

Ce matin, à sept heures, un incendie a détruit la fabrique de fulle de M. Hall, située à Saint-Pierre-lès-Calais. L'incendie est dû à une cause accidentelle. Les pertes qui s'élèvent à 500 mille francs, sont couvertes par des assurances.

Constantinople, 21 mars, 7 h. soir.

Les délégués monténégrins ont reçu une dépêche du prince Nicolas.

Le prince renonce à ses demandes relatives au port de Spizza, à la rive droite de la Moratcha et à quelques autres points. Le prince demande seulement outre les territoires déjà accordés par la Porte, les districts de Niksitch, Kontchi et une partie du district de Kolatchin. Il ne consent pas à céder Vaszeyewitz à la Turquie, et il maintient sa demande au sujet de la libre navigation de la rivière Boyana.

Toutefois, il renonce aux îles du lac de Scutari.

Les délégués monténégrins ont communiqué aujourd'hui ces conditions réduites à Savfet-Pacha. Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui et a examiné les demandes du prince Nicolas. Mais on assure que la Porte persiste à les repousser, notamment en ce qui concerne la cession de Niksitch.

Savfet-Pacha fera connaître incessamment la décission de la Porte aux délégués monténégrins.

Londres, 21 mars.

Le général Ignatieff revient aujourd'hui de Hatfield. Ce soir, il dînera chez lord Braconsfield, et demain matin, il partira pour Paris.

Londres. 21 mars.

Une réunion des membres catholiques de la Chambre des communes, a adopté une résolution tendant à présenter une adresse au Pape, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'élévation tion du Pape à l'épiscopat.

Londres, 22 mars.

Le *Morning-Post* annonce que le cabinet n'a pas accepté les modifications proposées par la Russie.

Il exige, avant de les examiner, un engagement précis de démobilisation.

En effet, on ne demande pas seulement au gouvernement anglais d'agréer la teneur modifiée du protocole qu'il était disposé à accepter, mais encore d'accepter des arrangements en vertu desquels le protocole une fois signé, il se trouverait tenu à demander à la Turquie de désarmer avant que la Russie commençât elle-même à démobiliser.

Cette condition a paru inadmissible.

Vienne, 21 mars.

Savfet-Pacha, après la lecture du discours du trône, a dit aux membres du Corps diplomatique présents : « Vous avez entendu les intentions de Sa Majesté qui ne croit pas pouvoir donner des assurances plus explicites sur ses intentions sincères d'améliorer le sort des populations. »

La *Politische Correspondenz* ajoute que ces paroles ont été fort remarquées.

Vienne, 21 mars.

La *Correspondance politique* publie un télégramme de Londres disant qu'à la date d'hier soir, l'accord ne s'était pas encore établi.

Le cabinet anglais voulait voir mentionner aussi dans le protocole, la démobilisation de l'armée russe. La Russie, tout en n'étant pas contraire, en principe à l'idée de donner l'assurance qu'elle démobilisera, ne veut la donner qu'après la signature du protocole. Cette dissidence est la cause du retard qu'éprouve la signature du protocole par l'Angleterre et la Russie. Une fois applanie, les autres puissances signeront le protocole après avoir pris connaissance de son texte.

Berlin, 21 mars.

La *Post* a appris que l'empereur Guillaume vient de nommer le prince de Bismarck grand-veneur héréditaire du duché de Poméranie.

Berlin, 21 mars.

Les journaux du soir annoncent que le général Stoch, chef de l'amirauté, a demandé un congé temporaire pour raison de santé et qu'il est parti ce matin pour le Danemarck. C'est le contre-amiral Henck qui a été chargé de le remplacer pendant son absence.

Berlin, 21 mars.

On dit que les négociations concernant le renouvellement du traité de commerce austro-allemand, commenceront le 15 avril, mais on ne sait pas encore si elles auront lieu à Vienne ou à Berlin.

Berlin, 21 mars.

Le Reichstag a discuté, en deuxième lecture, le projet de loi relatatif au siége du tribunal suprême de l'empire.

M. Lasker a défendu sa proposition, en vertu de laquelle l'Etat confédéré dans lequel on établira le siége de ce tribunal ne pourrait conserver son tribunal supérieur.

M. Bethmsy-Huc a parlé en faveur de la proposition de MM. Gueist et Lœwe, demandant que le tribunal suprême ait son siége à Berlin.

M. Riedel, commissaire bavarois, dément le bruit d'après lequel la Bavière se serait coalisée avec d'autres gouvernements et ferait de l'agitation pour faire adopter Leipzig comme siége de la Cour suprême. L'expérience faite à l'occasion du tribunal supérieur du commerce a, dit-il, amené la Bavière et d'autres gouvernements à considérer Leipzig comme le siége le plus convenable pour le tribunal suprême. Cette question, ajoute-t-il, n'a jamais eu un caractère politique. Le ministre de la justice, M. Leonhard, se prononce en faveur de Berlin. Le tribunal suprême de l'empire, dit-il, est une imitation de la Cour de cassation de France qui est en connexion avec les pouvoirs législatifs et qui a son siége à proximité de ces pouvoirs. Il n'y a là, ajoute-t-il, rien qui ressemble à du particularisme.

M. Bamberger se prononce en faveur de Berlin. Désigner une autre ville que la capitale de l'empire comme siége du tribunal suprême serait, dit-il, un pas en arrière et fournirait un nouvel aliment au parti-culavisme. Suivant l'orateur, la centralisation la plus complète peut seule favoriser le progrès politique de l'Allemagne.

M. Friedberg, le commissaire prussien, parle en faveur de Berlin, dans l'intérêt même de l'administration de la justice qui rencontrerait des difficultés matérielles si Leipzig était désigné comme siége du tribunal suprême. Après les observations de M. Voelk, tendant à prouver que le tribunal de l'empire était indépendant de la politique de l'empire, et que par conséquent il n'était pas nécessaire d'en établir le siége dans le centre de la vie politique de l'empire, la proposition de M. Lasker a été adoptée. Quant à la proposition de MM. Gueist et Lœwe, qui demande que le siége du tribunal suprême soit établi à Berlin, elle est repoussée par 213 voix contre 142.

Le projet du gouvernement désignant Leipzig comme siége de ce tribunal, est définitivement adopté.

La Chambre a de plus voté le projet du gouvernement tendant à prolonger jusqu'à la fin du mois d'avril l'exercice du budget qui expire à la fin de mars, vu l'impossibilité de soumettre à la discussion du Parlement le nouveau budget avant les vacances de Pâques.

Le duc d'Ossuna est arrivé à Berlin aujourd'hui dans la matinée.

Bukarest, 21 mars.

Les assertions de M. Bourke à la Chambre des Communes, relativement à une expulsion d'Israélites de Roumanie, sont contraires à la réalité des faits.

Les quelques Israélites qui avaient contrevenu aux lois générales du commerce des boissons, et dont il s'agit ici, n'ont été expulsés ni de la Roumanie, ni même du district de Vaslu.

Aucune démarche n'a pu donc être faite pour les faire rentrer. Leurs propriétés n'ont pas être vendues, car ils n'étaient pas propriétaires.

Washington, 21 mars, soir.

Le cabinet a décidé de convoquer en session extraordinaire le congrès pour le 4 juin. Il a, en outre, décidé d'envoyer dans la Louisiane une commission composée d'hommes politiques éminents, avant de prendre une décision définitive dans le conflit qui existe au sujet du pouvoir des gouverneurs.

Cadix, 21 mars.

On fait ici de grands préparatifs pour le banquet que le roi doit offrir à l'escadre anglaise à l'arsenal de la Carraca. Le roi a quitté Cento cette nuit pour venir à Cadix où il doit arriver aujourd'hui avant-midi. Trois ministres et l'ambassadeur anglais, M. Layard, sont ici pour le recevoir.

Bahia, 20 mars, s.

La Banque de Bahia vient d'être détruite par un incendie. Les valeurs ont été sauvées.

Pauillac, 21 mars.

Le paquebot le *Sénégal*, des messageries maritimes, apportant les malles du Sénégal, du Brésil et de la Plata, est arrivé ici aujourd'hui, à 11 heures 25 du matin.

Madrid, 21 mars, soir.

D'après l'*Impartial*, le temps est mauvais dans le détroit de Gibraltar. En conséquence le roi est resté à Cento aujourd'hui.

Rome, 21 mars.

Chambre des députés. — Suite de la discussion relative à l'achat d'armes portatives. — M. Perazzi croit que, par suite des conditions économiques du pays, il serait utile de suspendre toutes les discussions relatives à de nouvelles dépenses jusqu'à ce que le ministère ait expliqué par quels moyens il veut y pourvoir.

M. Toscanelli attaque la précédente administration de la guerre qui, malgré les sommes considérables dépensées, a laissé l'armement incomplet.

Le général Ricotti donne des renseignements sur son administration, et dit que les mesures prises par lui étaient légales et conseillées par les circonstances. Il croit que les accusations dirigées contre lui par le ministère et par la Commission sont inspirées par la passion politique.

Le général Mezzacapo, ministre de la guerre, nie d'une manière absolue qu'il ait été inspiré par une pensée politique, ou qu'il ait subi une influence quelconque dans l'exposé qu'il a fait du véritable état des choses.

M. Mezzanotte, rapporteur, proteste à son tour et dit que la commission a examiné les sommes dépensées pour l'armement sans aucune passion politique.

Après quelques observations présentées par divers orateurs pour des faits personnels, la séance est levée.

DERNIERE HEURE

Lyon. 22 mars 1 h. 22 soir.

Mgr l'Archevêque de Lyon a reçu dans la matinée la barette de cardinal, envoyée par le maréchal-président.

Dans une petite allocution, il a exprimé le dévouement simultané du clergé catholique français pour l'Eglise et pour la France.

Monseigneur a démontré que le dévouement à l'Eglise ne pouvait affaiblir dans le clergé français le dévouement à la patrie.

Paris, 22 mars.

Le général Ignatieff est attendu dans la soirée.

Constantinople, 22 mars.

L'armistice avec le Monténégro est prorogé jusqu'au 1er avril.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 21 mars 1877 :

Le comptant vend, la spéculation achète sous le poids des offres d'inscription beaucoup plus nombreuses encore sur le 5 0/0 que sur le 3 0/0.

Les recettes générales vendent 1,000 fr. de 3 0/0, et 45,000 fr. de 5 0/0.

Les premiers cours cotés au comptant sont 74 et 107.85.

Le cours de 108 paraît trop élevé à l'Epargne pour un fond d'Etat dont la conversion, c'est-à-dire le remboursement possible par l'Etat au prix de 100 fr., suivra immédiatement la pacification de l'Europe.

Une fois les premières offres épuisées et l'effet produit par la faiblesse du marché au comptant et la lourdeur des consolidés anglais qui arrivent en baisse de 1/16, effacé, le marché se relève sous l'influence d'achats de primes attribués à un gros spéculateur : on parvient à 74.25 et 106.32 1/4; les cours se dérobent alors brusquement et l'on revient aux environs des prix d'ouverture.

La clôture se fait à 73.95 et 108.05 au comptant et à 73.85 et 108.15 à terme. L'Italien perd 17 c. 1/2 à 74.

Le marché des valeurs est très-peu animé. Les cours de clôture diffèrent à peine de ceux d'hier, mais la nuance est faible.

Les offres ont reparu sur les obligations des chemins de fer secondaires; la clôture se fait à 139 sur le Lille et Valenciennes, à 113 sur les Rouen-sud, et à 215 sur les Vendées.

Les obligations des Tramways (nord) tombent à 385 fr., le reporteur s'inquiète sur la faiblesse du trafic de la Compagnie.

EN VENTE

à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Nain, 1

NOTICE HISTORIQUE

sur le

CANAL DE ROUBAIX

Par Gustave BAUDELET, rédacteur au *Journal de Roubaix*. Prix : 2 fr. 25.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris

Société Anonyme, capital : 4.000,000

TABLEAU des VALEURS NON COTÉES

Banque de Paris	1.250	»	Banque de Prêts	625	»	Banque Franco-Egyptienne	625	»	Banque Ottomane	500	»	Banque de Constantinople	500	»	Comptoir d'Escompte	500	»	Crédit Foncier	500	»	Crédit Foncier et Colonial	500	»	Crédit Foncier Autrichien	125	»	Crédit Mobilier Espagnol	500	»	Crédit Mobilier Français	500	»	Crédit Mobilier Autrichien	500	»
Crédit Lyonnais	500	»	Crédit Mobilier Lyonnais	500	»	Crédit Mobilier Marseillais	500	»	Crédit Mobilier Algérien	500	»	Crédit Mobilier Espagnol	500	»	Crédit Mobilier Portugais	500	»	Crédit Mobilier Russe	500	»	Crédit Mobilier Suédois	500	»	Crédit Mobilier Turc	500	»	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie	500	»	Crédit Foncier et Colonial	500	»	Crédit Foncier et Industriel	500	»
Crédit Industriel et Commercial	500	»	Crédit Industriel et Foncier	500	»	Crédit Général Français	500	»	Crédit Général Autrichien	500	»	Crédit Général Ottomane	500	»	Crédit Général Portugais	500	»	Crédit Général Turc	500	»	Crédit Général Vénitien	500	»	Crédit Général Hypothécaire	500	»	Crédit Général Foncier	500	»	Crédit Général Industriel	500	»	Crédit Général Français	500	»
Crédit Général Autrichien	500	»	Crédit Général Ottomane	500	»	Crédit Général Portugais	500	»	Crédit Général Turc	500	»	Crédit Général Vénitien	500	»	Crédit Général Hypothécaire	500	»	Crédit Général Foncier	500	»	Crédit Général Industriel	500	»	Crédit Général Français	500	»	Crédit Général Autrichien	500	»	Crédit Général Ottomane	500	»	Crédit Général Portugais	500	»
Crédit Général Turc	500	»	Crédit Général Vénitien	500	»	Crédit Général Hypothécaire	500	»	Crédit Général Foncier	500	»	Crédit Général Industriel	500	»	Crédit Général Français	500	»	Crédit Général Autrichien	500	»	Crédit Général Ottomane	500	»	Crédit Général Portugais	500	»	Crédit Général Turc	500	»	Crédit Général Vénitien	500	»	Crédit Général Hypothécaire	500	»
Crédit Général Foncier	500	»	Crédit Général Industriel